

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOISEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 avril 2024

PUBLIE LE : 12 AVR. 2024

Délibération n°240403-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le 26 mars deux mille vingt quatre par suite d'absence de quorum.

SEANCE DU 26 MARS 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	5

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	Pas nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2024-1

OBJET : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets – Signature

Il a été décidé de signer, avec ECOLOGIC désigné comme Eco-Organisme Référent et ECOSYSTEM en qualité de co-signataire le contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des d'équipements électriques et électroniques ménagers, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » prenant effet de manière rétroactive au 1^{er} juillet 2022 et courant jusqu'au 31 décembre 2027.

Décision n° 2024-2

OBJET : Marché SID23Z – Travaux de signalisation routière et de signalétique à la déchetterie de Triel-sur-Seine – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société JCB SIGNALISATION, sise 15 rue Georges Pompidou 78690 Les Essarts-le-Roi.

Montant global et forfaitaire : 16 674,36 euros HT, soit 20 009,23 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **12 AVR. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **12 AVR. 2024**

Stephan CHAMPAGNE
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal